

Formation *Mesures disciplinaires et SST*

Date offerte	Jeudi 24 mars 2016 de 10 h à 15 h
Lieu	9501, avenue Christophe-Colomb, bureau 203 Montréal (Québec) H2M 2E3
Titre de la formation	Mesures disciplinaires et SST
Nom du formateur	M ^e Éric Latulippe
Nombre de jours	Demi-journée
Nombre d'heures totales de formation	5 heures
Prix	249, 95 \$ + taxes (un dîner sera servi sur place)

Description générale du cours

L'employeur a l'obligation d'offrir et maintenir un milieu de travail sain et sécuritaire pour l'ensemble de ses employés. Par conséquent, jusqu'où un employeur peut-il et doit-il aller pour assurer un tel milieu?

Objectifs généraux

Cette formation est destinée à sensibiliser les gestionnaires à l'importance d'adopter une attitude active en matière de prévention du harcèlement et des accidents du travail tout en leur donnant des outils d'interventions pour offrir un milieu de travail sain et sécuritaire pour les employés.

Objectifs spécifiques

Au terme de cette formation, les participants seront en mesure de :

- Connaître le cadre légal applicable
- Mettre en place des politiques relatives au harcèlement et à la réduction des accidents du travail
- Établir un cadre d'intervention disciplinaire dans le contexte particulier de la prévention des accidents du travail

Plan de formation

Cadre législatif applicable et obligations particulières reliées à la prévention du harcèlement et à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs

Approche disciplinaire en matière de SST

- Établissement d'un cadre clair par l'adoption de politiques appropriées
- Gestion disciplinaire
- Impact pénal potentiel

Méthodes d'enseignement

Exposé magistral. Contenu illustré par de nombreux exemples concrets.

Biographie du formateur

M^e Éric Latulippe œuvre principalement à titre de conseiller juridique et procureur dans les secteurs du droit administratif, du droit du travail et de la santé et sécurité au travail. Il est notamment impliqué auprès de grandes associations du secteur manufacturier, dans le secteur agricole de même qu'auprès de plusieurs municipalités et commissions scolaires.

Dans le cadre de sa pratique, il conseille les clients, rédige divers contrats, négocie des ententes et des conventions collectives. Il plaide régulièrement devant les divers tribunaux administratifs spécialisés, tels la Commission des relations du travail, les arbitres de griefs et la Commission des lésions professionnelles. Il plaide également devant les divers tribunaux civils.

Pour vous inscrire et/ou avoir des informations supplémentaires :

Contactez Mme Valérie Bolivar

vbolivar@ceteq.quebec

514-523-8222